

## REGISTRE SPECIAL DE SIGNALEMENT D'UN DANGER GRAVE ET IMMINENT PAR UN MEMBRE DU CHSCT

Etablissement : RESEAU LA POSTE ISERE DROME ARDECHE
Local ou lieu concerné : Bureaux de Poste en Isère Drôme Ardèche Poste(s) de travail concerné(s) : Tous Postes Nom de l' (ou des) agent(s) exposé(s) au danger : Nos usagers, les agents, ainsi que les intervenants extérieurs, intérimaires et agents de sociétés prestataires de service.
Nom du responsable hiérarchique qui a été alerté : ANNE-MARIE VASSALLO et PHILIPPE WAHL
Description des défaillances constatées :  Plus de 6000 personnes sont mortes ces derniers jours en Italie des suites d'une infection au coronavirus covid-19 selon l'OMS, majoritairement en Lombardie. La France pour l'instant moins touchée pourrait suivre la même évolution en cas de propagation rapide du virus et de saturation des hôpitaux. Une politique nationale de confinement est actuellement mise en place par le gouvernement en vue de ralentir et prévenir la propagation du virus.  Plusieurs Secteurs de la DR Isère Drôme Ardèche sont fermés car des agents de ces bureaux sont très probablement infectés par le Covid-19. De nombreux agents sont en quarantaine. Pour certains bureaux il a fallu l'intervention du CHSCT et de représentants syndicaux pour que des mesures sanitaires soient prises.  A ma connaissance, aucun test n'a été réalisé sur les agents malades, ni sur leurs collègues avec lesquels ils et elles ont travaillé avant la fermeture ou leur quarantaine. La réponse apportée par la DR lors du CHSCT exceptionnels du 20/03/20 et de ce jour a été qu'il n'y a pas de test disponibles, que les tests sont réservés aux soignants. Les laboratoires de ville sont pourtant autorisés à réaliser les dépistages de coronavirus, sur ordonnance médicale urgente et obligatoire.  Les postiers du réseau infectés ont été en contact avec le public et avec leur collègues avant de déclencher des symptômes, période pendant laquelle ils étaient contagieux. Faute de tests, il est impossible de mesurer l'étendue de la propagation au sein des agents de la poste, et donc de les mettre en sécurité, ainsi que leurs familles, leurs collègues et le public qu'ils reçoivent. L'absence de dépistage systématique met ces personnes en danger.  De plus, les représentants du personnel ont voté le 20/03/20 et 18/03/20 des mesures afin de protéger le personnel. Ces mesures ne sont pas appliquées et respectées. Notamment les RP ont exigé la mise en place urgente de barrières physiques en plexiglass pour protéger les agents et les clients de la transmission du virus par projection de gouttelettes, sur conseil des médecins du travail présents au CHSCT. C'est une mesure qui a déjà été prise dans la plupart des banques depuis une semaine.  Cet équipement n'est pas mis en place dans les bureaux de poste, qui restent pourtant ouverts au public. Cette absence de moyens de protection augmente l'exposition des agents et des usagers au risque de contagion. Dans beaucoup de bureaux les agents et membres CODIRS ont « bricolé » ensemble avec ingéniosité des hygiaphones avec des moyens rudimentaires (cellophane, bâche plastique, piquets de tente...). Les postiers craignent pour leur intégrité physique et morale et celles des clients et constatent une défectuosité et une incohérence totale dans les mesures de protection. Les mesures et consignes que les postiers ont reçues, et les moyens de protection pour se prémunir de cette maladie très contagieuse ne sont pas à la hauteur du risque.  L'entreprise a pourtant souhaité maintenir les opérations commerciales telles que les remises d'instance de e-commerce pour lesquels les distances barrières sont presque impossibles à faire appliquer. La Poste n'a pas souhaité couper le contact avec les géants du e-commerce (Amazon, Vente privée, Zalando...) Lors du CHSCT de ce jour il a été évoqué que ce choix de ne pas bloquer le relevage des centres Amazon relevait

d'une raison de « chiffre d'affaire ». Un des principaux concurrents en matière de livraison de colis, Mondial Relay, a pourtant arrêté ses livraisons.

Ce maintien de la desserte des centres logistiques de plateformes de e-commerce par La Poste permet aux clients d'acheter (et faire des retours) massivement des marchandises dans un contexte de confinement depuis le 17 mars. Cela provoque un flux d'instances très important en bureau de Poste et donc un afflux de clients en bureau de poste alors que les consignes gouvernementales invitent à éviter les contacts.

En outre, environ 40% de notre clientèle bancaire est âgée de plus de 60 ans, et constitue donc une population particulièrement à risque. Ces personnes sont moins équipées de carte bancaire et utilise statistiquement plus le guichet humain pour effectuer les retraits d'argent à La Banque Postale. Ces personnes se retrouvent ainsi dans nos bureaux de poste servis par des postiers non dépistés entourées d'un flux de personnes qui viennent chercher des colis. Nous exposons donc ces personnes a un risque qui aurait pu être maîtrisé.

Les agents ont un motif raisonnable de penser que cette situation de travail présente un danger grave et imminent pour leur vie, leur santé et leurs conditions de travail.

L'entreprise n'a pas mis en œuvre l'ensemble des mesures prévues par le code du travail et par les recommandations des professionnels de santé, du gouvernement et n'obéit pas à son obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé de ses travailleurs.

**C'est pourquoi je vous signifie ce droit d'alerte et vous prie de procéder à la fermeture immédiate de tous les bureaux de Poste de votre périmètre et de prononcer le maintien à domicile des agents.**

Pour rappel la loi dispose en son article L4121-1 que « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

- ◆ Date : 23/03/2020 ◆ Heure : 20h30
- ◆ Nom et signature du membre du CHSCT : Arnaud VOSSIER
- ◆ Nom et signature du Directeur de La Poste ou de son représentant :

Mesures prises par le directeur de La Poste :

**CHSCT de Direction Réseau Isère Drôme Ardèche**  
**Fiche de signalement d'un danger grave et imminent n°...5...**